

Devenir sapeur-pompier, c'est entrer à la fois dans une unité opérationnelle (centre de secours; Sdis) et dans un réseau associatif (amicale, Union...). L'un et l'autre sont indissociables, d'une manière totalement originale et propre à notre corporation.

La Fédération est le chef d'orchestre du réseau associatif des sapeurs-pompiers, la gardienne des principes qui fondent leur communauté, le lieu de leur expression démocratique et leur porte-parole le plus efficace et le plus légitime.

Un rôle politique fort

La Fédération est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (en particulier le ministère de l'Intérieur) pour la mise au point des textes législatifs et réglementaires régissant l'activité et l'organisation des sapeurs-pompiers, mais aussi pour toutes les questions qui concernent les secours et la sécurité de la population.



C'est l'action du réseau fédéral qui a permis d'obtenir ces dernières années des avancées majeures, telles que la reconnaissance du caractère dangereux des missions et l'amélioration de la protection sociale de tous les SP ; la réforme de l'organisation du secours à personnes ; la PFR et le plan d'action pour la disponibilité des SPV ; le régime indemnitaire et l'élargissement des accès du SSSM ; la participation au défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées...

Des missions essentielles

- Porter vos voix unies et défendre vos droits et intérêts auprès des pouvoirs publics et de la justice.
- Relayer les informations et favoriser les échanges, avec en point d'orgue chaque année le congrès national des sapeurs-pompiers.
- Formuler une expertise nationale reconnue.
- Promouvoir et défendre l'image des sapeurs-pompiers et développer la culture de sécurité civile au sein de la population.
- Représenter les sapeurs-pompiers de France à l'international, en particulier dans l'Union européenne.
- Coordonner et développer le secourisme grand public et les sections de JSP avec les Unions départementales, le sport avec 20 compétitions annuelles parrainées, la sauvegarde de notre patrimoine historique et culturel...



mns^p **ODP**

Amélioration du dispositif statutaire, soutien moral et financier : la Fédération est le pilote politique de l'entraide et de la protection sociale des sapeurs-pompiers.

EP Editions des Pompiers de France : SPmag, JSPmag, ASPmag, ouvrages...

La Boutique Boutiques Pompiers de France : petits matériels, textiles, cadeaux...

La seule entité nationale rassemblant la totalité du monde sapeur-pompier.

Qui peut adhérer ?

- Tout sapeur-pompier actif : volontaire et professionnel, privé, militaire ;
- les Jeunes sapeurs-pompiers ;
- les Anciens sapeurs-pompiers ;
- les personnels des Sdis et des Unions.

Comment ?

En adhérant à l'amicale de votre centre de secours ou de votre Sdis, vous bénéficiez en général automatiquement d'une adhésion à votre Union départementale puis à la Fédération.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez aussi exceptionnellement adhérer directement à l'Union et/ou à la Fédération à titre individuel.

Chaque année, c'est l'Union qui se charge de transmettre à la Fédération l'ensemble des adhésions du département. L'Union reçoit en retour les cartes nominatives, qu'elle transmet ensuite à chaque sapeur-pompier via son amicale.



Richard Vignon est président de la Fédération depuis 2003.



13 unions régionales

98 unions départementales

7 500 amicales

259 000 adhérents

La représentation de tous les sapeurs-pompiers

La Fédération est une association de loi 1901 organisée selon des principes de laïcité, d'humanisme, de libre expression et de représentation démocratique.

Des grands électeurs issus de toutes les unions départementales élisent tous les 3 ans le Président (mandat de 3 ans) et la moitié du Conseil d'administration (mandat de 6 ans). Comme dans les amicales et les Unions, les élus sont tous bénévoles.



Des commissions de travail où sont représentées toutes les Unions régionales font en permanence la synthèse des avis exprimés, dans la recherche permanente de l'intérêt général, et formulent au Conseil d'administration des propositions sur les dossiers catégoriels (volontaires, professionnels, SSSM, JSP, anciens...) ou spécialisés (technique; milieu périlleux, NRBC, aquatique, prévention, secourisme...).

AMICALE, UNION, FÉDÉRATION

Adhérer, toujours plus **d'avantages** !

- Être membre d'un formidable réseau et d'une grande famille forte de 259 000 membres !
- Participer, car l'action associative, c'est vous !
- Faire entendre sa voix pour faire progresser la cause des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile.
- Intégrer le réseau social et solidaire fédéral tissé par les amicales, les Unions, l'Œuvre des pupilles orphelins et la Mutuelle.
- Bénéficier d'une protection sociale complémentaire en et hors service grâce à votre Union.
- Bénéficier d'une assistance juridique en cas de problème lié à votre activité de sapeur-pompier.
- Accéder aux compétitions sportives.
- Partager et échanger avec vos collègues proches comme plus lointains.
- Maintenir les liens entre générations et faire vivre la tradition.
- Bénéficier de nombreux avantages auprès des enseignes partenaires.



Fédération Nationale
sapeurs-pompiers de France

FNSPF
32, rue Bréguet - 75011 Paris
Tél. 01 49 23 18 18
Fax 01 49 23 18 19
www.pompiers.fr

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

JSP



Au cœur de la vie sapeur-pompier